



COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2015 à 20 heures 15

Présent(e)s : CARREL. H- HUGONOT.C- CHOLAT.C- FOUCAULT.I-MARTHELOT.V- SCHAMME.C- -MAUGIE.G-FOURNIER.V-METAIS.A-BERTHET-RAMBAUD.S-VEVE.B- NOVEL Denis (arrivé en cours de séance)

Excusés : FOURNIER Didier – MARTIN Thierry

Secrétaire de séance : SCHAMME Capucine

1°- Subvention classe de découverte :

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 140€ par élève de CM1 et CM2 pour participer au financement de la classe de découverte qui aura lieu du 04 au 13 mars à Buis les Baronnies (Drôme).

19 élèves de la commune sont concernés : $19 \times 140^{\text{€}} = 2\,660 \text{ €}$

2°- Convention de mise à disposition de l'agent technique communal auprès de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette convention dont l'objet consiste à :

- Arroser les espaces verts de la structure multi accueil (crèche)
- Entretien la bordure fleurie
- Déneiger les parkings et éventuellement les escaliers et accès piétons.

Forfait de 8 heures supplémentaires/an.

3° - Commission spécifique MAPA :

Suite à la démission de M. Christophe ARON, M. Claude CHOLAT le remplacera au sein de la commission spécifique marché à procédure adaptée. Cette commission est principalement chargée de l'ouverture des plis lors des appels d'offres.

4°- Convention de partenariat avec le CNFPT :

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer une convention cadre de participation financière avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Les collectivités financent la formation professionnelle des agents à travers une cotisation patronale versée au CNFPT. Néanmoins, certaines prestations du CNFPT sont payantes : ex. formations informatiques ou techniques.... L'application de ces modalités financières nécessite de signer une convention avec le CNFPT.



Cette convention est tacitement reconductible sans pouvoir excéder 3 ans.

5°- Convention avec le CDGFPT : aide et remplacement de l'agent technique

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, une convention pour la mise à disposition d'un agent à temps complet pour une durée de 6 mois (du 15/04/2015 au 15/10/2015) pour seconder l'agent en poste et le remplacer durant ses congés d'été.

6°- Subvention association Loisirs et pêche :

Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 765 € à l'association Loisirs et pêche au titre de la subvention 2014 qui n'avait pas été versée en l'absence de fourniture de justificatifs comptables et financiers.

7°- Convention avec le Conseil Général de La Savoie :

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer avec le Conseil Général de La Savoie une convention relative à la réalisation de travaux de sécurisation (création d'un trottoir) en bordure de la route départementale 202 en agglomération au village de Freydière.

Autres questions :

- Messieurs Claude CHOLAT et Vincent MARTHELOT sont nommés élus référents pour la randonnée pédestre dans le cadre de la refonte du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées engagée par le Département et la CCCS. Un inventaire des sentiers sera réalisé par des étudiants.

Questions diverses :

- Dégradations liées au nombre important de pigeons sur le secteur de Maltaverne (ancienne poste) et Freydière (plainte de M. Rosset).
Le problème sera soulevé le 24/02 lors de l'assemblée générale de l'OPAC.
Demande de renseignements en cours auprès de la DDT.
- Association Régul matous : M.Claude CHOLAT fait part d'un courrier de l'association régul matous dont l'objet est de lutter contre la propagation des chats errants en procédant à leur vaccination et stérilisation. L'intervention de l'association sur le territoire de la commune est conditionnée par le versement d'une subvention. D'autres associations de ce type existent, il convient donc de se renseigner et de comparer les services proposés et les coûts.
- Site internet de la commune : Rencontre le 29 janvier avec le prestataire : Signé Bluette : plusieurs maquettes ont été présentées. La commission information se prononcera sur le projet retenu pour mi-février. La transposition informatique de la maquette aura lieu fin février pour une ouverture du site en avril comme prévu initialement.
- Prochain CM : jeudi 12 mars à 20h15 (à confirmer)